

Villeneuve d'Ascq, jeudi 25 janvier 2024

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Assurance Maladie : une nouvelle agence à Villeneuve d'Ascq

Afin d'assurer une permanence de la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) sur son territoire, la Ville, soucieuse du maintien des services publics de proximité, a fait le choix de lui attribuer des locaux à titre gracieux.

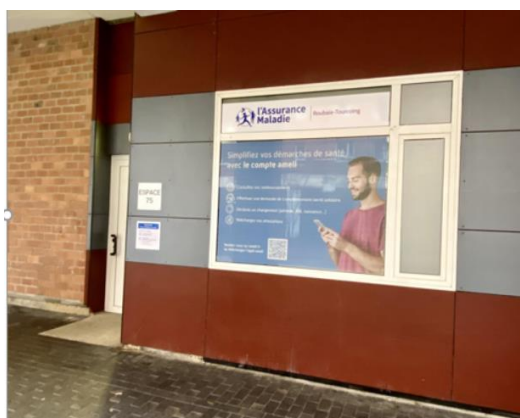
Ainsi, depuis le 22 janvier, la CPAM de Roubaix-Tourcoing accueille les assurés villeneuvois dans une nouvelle agence à Villeneuve d'Ascq, située au **75 chaussée de l'Hôtel de Ville**.

Des permanences et un accueil sur rendez-vous

L'agence est ouverte du mardi au vendredi de 8h à 12h sans rendez-vous et l'après-midi uniquement sur rendez-vous.

L'utilisateur peut prendre rendez-vous soit via son compte ameli, soit en appelant le 3646 (*service gratuit + prix appel*).

D'autres démarches peuvent être effectuées via internet grâce au compte ameli : télécharger une attestation, obtenir une Carte européenne, déclarer un changement d'adresse ou la naissance d'un enfant, consulter ses remboursements....



Contact presse :

Nathalie Arys, directrice Communication & rayonnement - tél : 06 73 63 28 78 - narys@vileneuvedascq.fr